

Guide d'orientation et de mise en œuvre de la stratégie mobile de la santé mentale et du soutien psychosocial des enfants au Burkina Faso



La finalisation de la présente stratégie a été rendue possible grâce aux contributions financières de l'Unicef et Save the Children International ainsi que de l'apport technique du ministère du Genre et de la Famille et de tous les partenaires membres du CPAoR.

Juin 2022

Table des matières

Sigles et abréviations	3
I. Contexte et justification	4
II. Définition des concepts	5
III. APPROCHE STRATEGIE MOBILE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PROTECTION DE L'ENFANT EN SITUATION D'URGENCE (PESU)	6
2.1 Critères d'activation d'une stratégie mobile.....	6
2.2. Modalités de déploiement d'une équipe mobile au Burkina Faso	7
2.3. Composition de l'équipe mobile	8
2.4. Rôles et responsabilité des membres de l'équipe	8
3.1. Les activités de santé mentale et de soutien psychosocial	12
3.1.1 : Les premiers secours psychologiques	12
3.1.2. Les bénéficiaires d'un soutien immédiat	13
3.2. Les activités d'identification, de prise en charge et de référencement des enfants à besoins spécifiques	14
3.3. Les activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire	15
IV. Ressources pour les équipes mobiles de protection et de SMSPS	16
V. Suivi évaluation apprentissage et redevabilité des interventions de l'équipe mobile	20
5.1 Suivi-évaluation des activités de protection en stratégie mobile	20
5.2. Mécanismes de feedback et de redevabilité	20
VII. ANNEXES	22

Sigles et abréviations

EAE : Espace ami des enfants

EDS/MICS : Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples

FDS : Forces de défense et de sécurité

GANI : Groupe armé non identifié

MIRI (IARRM) : Mécanisme d'intervention rapide inter-organisations

PESU : Protection de l'enfant en situation d'urgence

SPS (PSS) : Soutien psychosocial

SMSPS (MHPSS) : Santé mentale et soutien psychosocial

VAD : Visite à domicile

VBG : Violences basées sur le genre

VDP : Volontaires pour la défense de la patrie

ENAS : Enfants non accompagnés et séparés

EAFGA : Enfants associés aux forces armées et groupes armés

EEI : Engins explosifs improvisés

SMPE : Standards minimums de protection de l'enfant dans l'action humanitaire

PSP : premiers secours psychologiques

PDI : Personnes déplacées internes

IEC : Information Education et Communication

DPE : Développement de la petite enfance

I. Contexte et justification

Le Burkina Faso traverse depuis 2015 une crise sécuritaire et humanitaire complexe caractérisée par des attaques de groupes armés non identifiés (GANI). Ces attaques ciblent non seulement les positions des forces de défense et de sécurité (FDS) et des volontaires pour la défense de la patrie (VDP) mais aussi des populations civiles dans les communautés et villages entraînant une crise humanitaire consécutive aux déplacements massifs des populations à l'intérieur du pays et dans les pays voisins. De trois (3) régions touchées en 2019, la crise sécuritaire et humanitaire touche actuellement toutes les régions du pays. A la date du 30 avril 2022, le pays enregistrait 1.902 150 personnes déplacées internes (PDI) dont 1 165 453 sont des enfants, soit 61,27%.

Ces PDI sont accueillies principalement dans des familles et communautés hôtes, sur des sites de regroupement spontanés ou aménagés par les autorités avec l'appui des acteurs humanitaires.

Victimes, témoins ou affectées par les attaques, les déplacements et toutes sortes de violences y compris les violences basées sur le genre (VBG) et les graves violations des droits de l'enfant, les familles et en particulier les enfants voient leur vie quotidienne bouleversée par la crise.

Leur capacité à surmonter la détresse est fortement entamée. Plusieurs enfants sont séparés de leurs parents et ont besoin d'une protection alternative et de réunification familiale, d'autres sont exposés au risque de recrutement par les groupes armés. Avant cette crise, 51,3% des femmes de 20 à 24 ans sont mariées avant 18 ans tandis que 11,3% des filles de moins de 14 ans sont victimes d'excision (EDS/MICS 2010, EMC 2015).

La situation de protection constitue d'autant plus un grand défi que 4258 établissements scolaires, soit environ 16,96 % des structures éducatives, sont fermées en mai 2022 privant 708 341 élèves ainsi que 20 763 enseignants du cadre institutionnel d'éducation et de protection des enfants qu'est l'école¹.

Ces problèmes auxquels les enfants et leurs familles font face ont été aussi exacerbés par la pandémie de la COVID 19 depuis mars 2020.

Dans la réponse humanitaire déployée par l'ensemble des acteurs de protection de l'enfant, des activités de santé mentale et de soutien psychosocial à travers les espaces amis des enfants (EAE) et autres espaces sûrs sont mises en place depuis 2019. Pour la mise en œuvre de ces activités, en plus des modèles d'EAE fixes, il y a les EAE mobiles en stratégie avancée. La prise en compte de cette stratégie dans la réponse fait suite à la nécessité de s'adapter à la situation de déplacement massif et continue des populations dans plusieurs localités à la fois et leur accueil dans des communautés hôtes, déjà affectées. Aussi, le recours à la stratégie mobile permettra de fournir des services de protection à plus d'enfants affectés dès

¹ Rapport statistique mensuel de données d'éducation situation d'urgence du 31 mai 2022

les premiers chocs humanitaires et dans certaines zones difficiles d'accès du fait des conditions sécuritaires.

Le présent guide, à l'intention des acteurs de protection, des managers et bailleurs de fonds, vient réaffirmer l'importance de la stratégie mobile en tant qu'élément de la réponse de protection de l'enfant dans la crise actuelle au Burkina Faso et donne des orientations pratiques sur sa mise en œuvre.

II. Définition des concepts

Enfant : un enfant est un être humain âgé de moins de 18 ans, d'après l'article 1 de la Convention relative aux Droits des Enfants : c'est « Tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

Equipe mobile : au sens du présent guide, une équipe mobile est un groupe de professionnels en protection y compris SMSPS qui se déplacent au près des bénéficiaires pour offrir des services de protection de l'enfant (SMSPS, identification et référencement de cas pour la prise en charge, sensibilisation communautaire, etc..). Elle peut être une équipe purement protection ou une équipe multidisciplinaire en fonction des besoins identifiés et la composition.

Equipe mobile : au sens du présent guide, une équipe mobile est un groupe de professionnels de protection de l'enfant qui se déplacent au près des bénéficiaires pour offrir des services de protection dont le SMSPS. Elle peut être une équipe uniquement protection ou une équipe multidisciplinaire en fonction des besoins identifiés et de la composition.

Soutien psychosocial : c'est tout type de soutien local ou externe visant à accompagner une ou des personnes présentant les signes/symptômes de détresse à retrouver une vie autonome, à promouvoir le bien-être psychosocial et à prévenir ou traiter les troubles mentaux. Les activités de SMSPS visent à (1) réduire et prévenir les préjudices (2), renforcer la résilience pour surmonter l'adversité (3) et améliorer les conditions de soins qui permettent aux enfants et aux familles de survivre et de s'épanouir.

Stratégie mobile ou stratégie avancée : c'est la programmation des activités en itinérance pour répondre à des besoins urgents dans un contexte où il y a à la fois la nécessité d'intervenir et la difficulté de mener de façon continue lesdites activités (contexte sanitaire ou sécuritaire). C'est également le fait que des équipes de protection de l'enfant se déplacent dans une localité ou site donné pour y dispenser des services de protection.

Protection de l'enfant : par « protection de l'enfant », l'UNICEF fait référence à la prévention et à la lutte contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants ainsi que les pratiques traditionnelles préjudiciables,

comme les mutilations génitales féminines. Selon les Standards Minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, la protection de l'enfant consiste en « la prévention et la réponse aux abus, la négligence, l'exploitation et la violence à l'encontre des enfants » (SMPE, P. 19).

Espace amis des enfants : c'est un environnement sécurisé pour les enfants qui leur permet de prendre part à des activités ludiques, de socialiser, d'apprendre et de s'exprimer au fur et à mesure qu'ils reconstruisent leur vie. Il est mis en place dans les camps, sites et communautés d'accueil et organisés sur une certaine durée autour d'une équipe dédiée à un espace aménagé et équipé pour les activités de santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS). Il peut être fixe ou mobile suivant le contexte. Il s'agit d'une approche programmatique des droits de l'enfant centrée sur le bien-être de l'enfant dans une situation d'urgence.

Stimulation psychomotrice : c'est une approche éducative qui vise à développer la relation pensée-action de l'enfant dès le bas âge en vue d'instaurer en lui des habiletés dont il se servira toute la vie.

III. Approche stratégie mobile dans la mise en œuvre des activités de protection de l'enfant en situation d'urgence (PESU)

La stratégie mobile consiste à ce que des équipes de protection de l'enfant se déplacent dans une localité ou site donné pour y dispenser des services de protection (incluant des activités de soutien psychosocial au profit des enfants et leurs familles affectés par une situation humanitaire).

Contrairement aux prestations offertes aux enfants en des endroits fixes tels que les Espaces Amis des Enfants (EAE), la stratégie mobile fait recours à une équipe de professionnels, renforcée par des acteurs communautaires, appelée équipe mobile. Cette équipe mobile se déplace dans une localité donnée, y fournit des services de protection aux enfants et familles affectés et ce autour des activités de soutien psychosocial, mais aussi d'identification et de réponse aux cas urgents.

2.1 Critères d'activation d'une stratégie mobile

La stratégie mobile vise à fournir une réponse de protection de l'enfant dans les contextes et conditions suivants :

- Alerte sur une population nouvellement déplacée (au plus un mois) ;
- La population en situation de déplacements multiples (en transit, déplacement secondaire pendulaire, etc.) ;

- L'existence de besoins urgents de réponse de protection de l'enfant avec peu ou pas d'acteurs impliqués dans la SMSPS ;
- Les agences de protection ne disposant pas d'assez de ressources pour mettre en place des programmes d'aide en des endroits fixes ou couvrir un important nombre d'enfants dans le besoin à la fois ;
- L'accès à la localité où sont accueillies les populations affectées est compliqué par l'insécurité, la météo ou les infrastructures médiocres ; ce qui ne permet que des missions de secours rapides et occasionnelles ;
- Il y a des difficultés ou des risques de faire de grands regroupements d'enfants (cas de la Covid-19, risques d'attaques etc.).

2.2. Modalités de déploiement d'une équipe mobile au Burkina Faso

La stratégie mobile est mise en œuvre en complément de l'approche système de protection de l'enfant et delà l'appui psychosocial à base communautaire et se déroule selon deux types de modalités :

(i) Le déplacement d'une équipe mobile d'une localité à une autre

Ces activités peuvent se faire à travers :

- Des visites prolongées ou régulières auprès des populations déplacées, mais principalement stables pour fournir des services de protection. Toutefois, cette durée pourra être appréciée en fonction du contexte et de l'agence ;
- Une mission unique de plusieurs jours afin de fournir des services de protection de l'enfant dans des lieux très isolés et souvent dangereux, à l'image du Mécanisme d'intervention rapide inter-organisations (IARRM) ;
- Des missions ou visites ayant pour but de faire une évaluation d'urgence, préparer les interventions, sélectionner et de former les membres de la communauté (volontaires communautaires, membres CCPE etc.)

(ii) Le déplacement d'une équipe mobile à l'intérieur d'une même localité

Ces activités peuvent se faire à travers :

- L'organisation des activités de soutien psychosocial de façon périodique à travers des sites prédéterminés et aménagés, dans les quartiers, les concessions et autres lieux sécurisés identifiés de commun accord avec les communautés et avec la forte implication des enfants ;

- Un EAE principal à partir duquel l'équipe mobile se déploie ou à partir des unités mobiles uniquement quand les conditions de la localité ne permettent pas la réalisation d'un EAE fixe.

Quelques fois, la modalité utilisée de la stratégie mobile doit permettre d'apporter une réponse rapide de protection de l'enfant à chaque fois qu'il y a un mouvement à travers une réponse de première ligne (premiers secours psychologiques et prise en charge des cas urgents de protection) au plus dans les 30 jours suivant le choc, et une réponse de consolidation pendant la phase de stabilisation juste après les premiers secours ou plus d'un mois après le choc.

2.3. Composition de l'équipe mobile

Selon le type de modalité de la stratégie mobile utilisé, l'équipe mobile peut se composer comme suit :

Equipe mobile dans une même localité	Equipe mobile d'une localité à une autre
1 animateur professionnel (jouant le rôle de superviseur) 3 volontaires communautaires Appuyé sur place par des pairs et d'autres acteurs communautaires (CCPE...) NB : dans cette stratégie l'équipe mobile travaille sous la responsabilité de son superviseur dans la localité et en collaboration avec le gestionnaire de cas ou le service de gestion de cas et les psychologues	1 travailleur social ou psychologue, Chef d'équipe : 1 travailleur social 2 animateurs professionnels 1 Chauffeur au besoin L'équipe est appuyée sur place par 3 volontaires communautaires et les membres des cellules communautaire de protection de l'enfant (CCPE)

NB : en cas d'intervention multisectorielle, la composition de l'équipe mobile peut être renforcée en prenant en compte les autres secteurs.

2.4. Rôles et responsabilité des membres de l'équipe

Chef d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> - Diriger l'équipe mobile, y compris la gestion quotidienne. - Superviser les activités PSS et le travail de proximité. - Renforcer la coordination de la réponse protection de l'enfant, le système de référencement et la capacité à répondre aux cas individuels de protection de l'enfance.
----------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des voies d'orientation d'urgence vers les services de protection en cas de besoin, avec les prestataires de services de protection de l'enfance, de lutte contre les VBG, santé et autres, et les structures communautaires. - Cartographier les services locaux pour les référencement - Effectuer des évaluations et des audits de sécurité. - Identifier les communautés et les espaces sûrs pour les activités en collaboration avec les membres de CCPE, - Elaborer les rapports d'activités.
Travailleur social	<ul style="list-style-type: none"> - Entamer le processus de gestion de cas - Organiser les activités de premiers secours psychologique (PSSP) ; - Identifier les enfants en besoin de protection ; - Assurer la prise en charge d'urgence (dotation de kit, counseling, placement en famille d'accueil, etc.) ; - Effectuer le référencement sûr et confidentiel des enfants en besoin de protection à des services de prise en charge en cas de besoin ; - Dispenser les premiers secours psychologiques à ceux qui en ont besoin ; - Assurer les VAD des enfants et des familles à besoins spécifiques ; - Apporter un appui technique aux structures et point focaux communautaires de protection de l'enfance y compris en PSS ; - Sensibiliser la communauté sur la séparation familiale, les violences faites aux enfants y compris les VBG ; - Faciliter des médiations familiales selon la nécessité et les besoins exprimés ; - Assurer la formation et l'encadrement des volontaires communautaires, des animateurs et des points focaux communautaires ; - Effectuer le reporting régulier des activités ; - Rédiger et soumettre des rapports d'activités mensuels au chef d'équipe.

<p>Psychologue</p> <p><i>®ce poste peut être clef pour appuyer plusieurs équipes en même temps et au besoin surtout pour le renforcement des capacités, mais pas nécessaire pour chaque équipe. Le Travailleur social peut couvrir la plupart des fonctions sur le terrain et référer au besoin.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les animateurs et volontaires communautaires sur les activités PSS et les techniques d'identification des enfants présentant des signes de détresse psychologique ; - Sensibiliser les parents/tuteurs sur les signes de détresse psychologique ; - Réaliser des entretiens individuels, groupes de soutien, psychoéducation et stimulation psychomoteur pour les enfants en détresse psychologique ; - Faciliter des médiations familiales selon la nécessité et les besoins exprimés ; - Identifier et apporter le soutien psychosocial aux enfants en détresse psychologique (si habilité) ; - Effectuer le reporting régulier des activités ; - Rédiger et soumettre des rapports d'activités mensuels au chef d'équipe ; - Dispenser les premiers secours psychologique à ceux qui en ont besoin ; - Identifier et référer les enfants en besoin de protection.
<p>Animateur professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir une assistance en premiers secours psychologique à ceux qui en ont besoin ; - Identifier les espaces sûrs dans les communautés et briefer les volontaires communautaires sur l'animation des espaces amis des enfants ; - Sensibiliser la communauté sur la séparation familiale, les violences faites aux enfants y compris les VBG ; - Mener des discussions de groupe avec les membres de la communauté et les enfants pour identifier les préoccupations dans le cadre de la protection de l'enfant ; - Mener les activités SMSPS ciblées, y compris la résilience et les compétences de vie pour les enfants, et les compétences parentales et les groupes de soutien dans l'EAE ; - Effectuer le reporting régulier des activités ; - Assurer les VAD des enfants et des familles à besoins spécifiques ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et référencer des enfants en besoin de protection.
Logistique/Chauffeur	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire l'équipe mobile sur les différents sites ; - Aider l'équipe à s'installer et répondre aux besoins logistiques pour son fonctionnement ; - Aider à la planification des itinéraires de voyage et à la planification de la sécurité et de la sûreté.
Volontaires communautaires	<p>Sous la supervision de l'animateur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à fournir une assistance en premiers secours psychologique (identification des enfants et personnes à besoins, information, orientation, référencement etc.) ; - Préparer les espaces sûrs ; - Veiller sur le matériel d'animation (faire sortir et ranger en fin d'activité) ; - Mobiliser les enfants autour des espaces sûrs ; - Appuyer les animateurs dans l'identification des enfants à besoins spécifiques dont les ENAS, les enfants disparus etc. (problème de protection SMPE) ; - Servir de guide pour le travailleur social, le psychologue et les animateurs lors des visites à domicile (VAD) des enfants et des familles à besoins spécifiques ; - Mobiliser les parents/tuteurs des enfants pour les séances de sensibilisations et d'éducation parentale.

(iii) Paquet d'activités à mener par les équipes mobiles

Les équipes mobiles fourniront des services de protection appropriés aux enfants et à leurs familles selon que l'intervention est de réponse rapide (première ligne) ou dans une phase de consolidation ou de stabilisation. Ces services s'organisent principalement autour des activités de santé mentale et soutien psychosocial, d'identification, de référencement, de prise en charge des enfants à besoins spécifiques, de sensibilisation et de mobilisation communautaire sur la protection de l'enfant.

3.1. Les activités de santé mentale et de soutien psychosocial

Les événements traumatisants affectent la santé mentale et le bien être psychosocial des personnes victimes ou affectées dont les enfants. Les services de santé mentale et de soutien psychosocial font partie intégrante des besoins urgents pour soulager, retrouver l'équilibre et renforcer la résilience de ces personnes.

Les équipes mobiles apporteront une réponse rapide notamment les premiers secours psychologiques dès les premiers moments du choc en intervention de première ligne et pourront poursuivre avec d'autres actions de soutien psychosocial de consolidation pendant la phase de stabilisation.

3.1.1 : Les premiers secours psychologiques

Immédiatement après un événement traumatisant comme les nouveaux déplacements de populations suite aux attaques ou menaces d'attaques, les équipes mobiles doivent prioritairement et en urgence apporter des services de premiers secours psychologiques aux enfants et aux familles en détresse. Ces services, si les conditions sécuritaires le permettent, doivent intervenir immédiatement ou quelques jours ou semaines après, voire tout au plus un mois.

Les équipes mobiles qu'elles soient déployées dans l'une ou l'autre modalité doit prendre en compte des activités de premiers secours psychologiques. Elles consisteront à :

- contribuer à l'accueil des populations à leur arrivée (lieu de regroupement, de transit, ou d'enregistrement) ;
- partager à l'accueil des informations essentielles à ces populations (lieu d'accueil ou d'enregistrement, services d'écoute ou de soins immédiatement disponibles, besoins d'informations complémentaires ; etc. ;
- orienter vers des soins de santé d'urgence ;
- écouter les enfants et les familles et répondre à leurs préoccupations les plus urgentes ;

- identifier des personnes, familles et enfants en détresse et fournir des premiers secours psychologiques (PSP) (écouter, et prendre en charge si habilité ou bien orienter) ;
- localiser immédiatement, identifier, documenter, rechercher la famille et assurer la prise en charge alternative d'urgence des enfants séparés et non accompagnés ;
- identifier et prendre en charge des enfants à besoins spécifiques et victimes de violences, y compris les violences sexuelles. ;
- mettre en place des mesures préventives spécifiques (séparation secondaire, mitigation face aux VBG, risques de radicalisation et d'enrôlement par les groupes armés).

3.1.2. Les bénéficiaires d'un soutien immédiat

Les intervenants de l'équipe mobile doivent porter une attention à certaines personnes en détresse qui ont besoin d'un soutien immédiat. Ce sont :

- les enfants atteints de blessures graves et potentiellement mortelles ou qui ont besoin de soins médicaux d'urgence ;
- les personnes bouleversées et qui ne peuvent pas prendre soin d'eux-mêmes ou de leurs enfants ;
- les personnes qui peuvent se faire du mal (comportement d'autodestruction ou suicidaire)
- les parents ayant perdu les enfants ;
- les enfants ne retrouvant pas leurs parents
- les enfants victimes ou témoins de scènes de violence (viol de parents, tueries, ou à l'enlèvement de leurs proches, etc.) ;
- les enfants et les parents ayant été interceptés, menacés ou enlevés par les Groupes armés pendant le trajet ;
- les enfants ou parents ayant subi des violences de toutes sortes.

Les activités de santé mentale et de soutien psychosocial doivent être offertes dans un endroit sûr ou un endroit privé, pour préserver la confidentialité et la dignité. L'équipe mobile veillera au respect de cette mesure.

3.1.3 : Autres activités de santé mentale et de soutien psychosocial

Elles interviennent après la phase de premiers secours psychologiques, 3 à 4 semaines après le choc. Elles consisteront à :

- Organiser à travers des EAE fixes ou mobiles, des activités socio-éducatives, récréatives, créatives et ludiques afin d'apporter un soutien et soin concrets aux enfants et leurs familles ;

- organiser des activités d'écoute et d'identification des enfants à besoin de suivi psychologique personnalisé ;
- assurer une prise en charge spécialisée des enfants à besoin de soutien psychologique ;
- aider les enfants à se protéger d'éventuels nouveaux dangers ;
- soutenir les parents par des sessions facilitées de soutien psychosocial et émotionnel, de compétences parentales et de sensibilisation aux messages clés de protection de l'enfant tels que la sécurité et la protection des enfants ;
- organiser des séances d'information avec les enfants et les familles pour diffuser des informations sur les services disponibles, y compris les services de protection de l'enfant et de réponse aux VBG ;
- développer et mettre à jour des circuits de référencement à travers la réalisation de la cartographie des services clés, si ce n'est pas déjà fait, et l'inclusion dans les circuits d'orientation au niveau local, en particulier les réponses en matière de santé et de protection de l'enfance ;
- mettre en place des circuits de référencement avec des informations sur les services disponibles et les personnes de contact ;
- développer d'autres services d'orientation.

3.2. Les activités d'identification, de prise en charge et de référencement des enfants à besoins spécifiques

Ces activités seront mises en place par l'équipe mobile suivant les phases de l'intervention.

En intervention de première ligne, l'approche gestion de cas doit se mettre en place prioritairement pour les cas d'enfants nécessitant une intervention rapide et urgente pour assurer leur meilleure protection et prévenir d'autres situations pouvant compromettre davantage leur intérêt supérieur.

Ces cas sont particulièrement :

- ✓ Les enfants séparés ou non accompagnés à la suite d'un choc ou d'un déplacement pour lesquelles des actions de documentation, de recherche familiale, de réunification et placement alternative doivent être déclenchées par l'équipe mobile ;
- ✓ les enfants (filles et garçons) les femmes et les hommes survivants de VBG particulièrement de viol, d'abus ou d'agression sexuelle. La prise en charge d'urgence de ces cas par l'équipe mobile doit respecter les protocoles de prise en charge en place. L'équipe mobile travaillera dans l'urgence à créer la confiance permettant une demande libre et volontaire des survivant(e)s de services de prise en charge et d'orientation ;

- ✓ les enfants disparus, enlevés ou précédemment associés aux groupes armés. L'équipe mobile s'informerait sur ces cas, les documenterait, prendrait les mesures urgentes pour les actions de recherche ou de sécurisation. Elle mettrait en place des actions d'accompagnement psychosocial aux parents et aux enfants identifiés ;
- ✓ les enfants victimes de blessures ou de traumatismes graves consécutifs au choc. L'équipe mobile les identifierait et les orienterait vers des services de soins appropriés. L'équipe mobile profiterait du premier jour pour identifier les services de protection de l'enfant existant dans la zone et savoir les modalités d'accès à ces services. C'est sur la base de ces éléments que le référencement des cas identifiés se fera.

Les services de gestion de cas se poursuivront à la phase de stabilisation et de consolidation par la mise en place de services complets de gestion de cas pour tous les cas d'enfants à besoins de protection. Cela concernera les enfants identifiés en intervention de première ligne dont les dossiers sont toujours ouverts. Les nouveaux enfants identifiés à travers les activités de santé mentale et soutien psychosocial dans les EAE et par les acteurs communautaires et les enfants victimes ou à risque de protection liés à la nouvelle situation de personnes déplacées, y compris les enfants des communautés hôtes sont également pris en compte. Les enfants privés de documentation civile et les enfants à besoins de (ré)inscription scolaire seront pris en compte.

Dans les 2 niveaux d'intervention l'équipe mobile veillera à l'intégration parfaite au système national de gestion de cas en place (gestion directe par les travailleurs sociaux, supervisions et rapportage au service social de la localité, utilisation des outils de gestion de cas dont le CPMS+, etc.).

3.3. Les activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire

Les activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire seront réalisées aux 2 niveaux de l'intervention de l'équipe mobile.

Elles contribueront en première ligne à la prévention des séparations familiales, à la prévention et de prise en charge des VBG, aux référencements vers les services de prise en charge disponibles. Des points focaux communautaires doivent être identifiés à cette phase pour contribuer aux actions de premiers secours et à la facilitation de la sensibilisation. L'approche de sensibilisation à utiliser devront privilégier la communication interpersonnelle, des échanges en petits groupes, des dialogues, etc.

A la phase de la stabilisation, les activités de sensibilisation et de mobilisation communautaires consisteront à :

- Organiser des séances de sensibilisations dont des animations sous forme de causeries éducatives, de ciné-débats, de théâtres fora, de dialogues communautaires au sein des communautés ;
- appuyer l'organisation et la structuration des communautés de base et susciter leur engagement et leur participation ;
- organiser des sessions de plaidoyer et de renforcement des capacités ;
- diffuser des messages clés à travers des supports de communication tels que les affiches, les dépliants et des messages radiophoniques si possible.

IV. Ressources pour les équipes mobiles de protection et de SMSPS

Les équipes mobiles de protection de l'enfant en situation d'urgence et de SMSPS sont soutenues par du personnel spécialisé qui fournissent un soutien technique et un renforcement des capacités des acteurs et des communautés. A cet effet, elles ont besoin de ressources matérielles et des compétences techniques appropriées. Selon le niveau d'intervention, ces besoins en renforcement se présentent comme suit :

Ressources matérielles et logistiques	
Réponse d'urgence (Première ligne)	Réponse de consolidation (Deuxième ligne)
<ul style="list-style-type: none"> • Supports IEC avec des messages clés • Papeterie et fournitures • Matériel pour les activités SMSPS (kits de jeux, matériel d'animation, dessins, images, crayons, etc.) • Kits de premiers secours • Kits alimentaires et de sécurité • Kit de Communication (Sim et téléphone, etc.) • Jouets et livres pour enfants [kits de loisirs, kits Développement de la petite enfance (DPE) • Appareil photo, • Supports IEC (flyers sur le stress), y compris des affiches, des tableaux et des 	<ul style="list-style-type: none"> • Armoire(s) verrouillable(s) • Support IEC, y compris des affiches, des tableaux et des aides visuelles pour toutes les sessions d'information. • Chaises et tables pour la salle d'écoute et les salles d'activités • Jouets et livres pour enfants (kits de loisirs, kits DPE). • Boite de plaintes anonyme • Appareil photo • Tentes ou hangar mobiles •

aides visuelles pour toutes les sessions d'information <ul style="list-style-type: none"> • Caisse, ordinateurs et tablettes ; • Tentés ou hangar mobiles, nattes, bâches • La cartographie des acteurs 	
--	--

Paquet de formation		
Sujet	Personnes à former	Contenu de la formation
Équipes Mobiles Rôles/responsabilités	Membres de l'équipe mobile	Rôles, rapports, travail en équipe, principes humanitaires, code de conduite, PSEA y compris la Sauvegarde des Enfants, planification et communication, technique d'interprétation.
Sécurité	Membres de l'équipe mobile	<p>Les acteurs des équipes mobiles devront s'assurer qu'ils ont suivi et validés les formations suivantes avant leur déploiement sur le terrain :</p> <p>Sûreté et sécurité personnelle : elle permettra aux équipes de se préparer au déploiement, à identifier et à réduire les dangers potentiels liés au travail dans des zones à haut risque, ainsi que les techniques permettant d'éviter une arrestation ou une détention.</p> <p>Gestion des incidents sécuritaire : fournit des conseils sur la classification des incidents et les meilleures pratiques pour le signalement de ces incidents, l'analyse, le partage des informations, la prise de décision éclairée et la mise en place de politiques adéquates</p>

		<p>L'éducation aux risques liés aux mines : fournit des conseils concis et à jour ainsi que des renseignements essentiels sur l'éducation aux risques liés aux mines.</p> <p>L'évaluation de la sécurité : fournit une méthode de vérification standard avec des outils et des conseils qui permettent aux praticiens humanitaires et du développement d'évaluer l'efficacité du cadre de gestion des risques de sécurité d'une organisation et des mesures de sécurité sur le terrain</p> <p>Prise d'otage : fournit des conseils et attitudes à adopter en cas d'enlèvement et ou de prise d'otage.</p>
Protection de l'enfant en situation d'urgence	Membres de l'équipe mobile	<p>Introduction aux droits de l'enfant, à la protection de l'enfance dans les situations d'urgence, Cadre légal et normatif, Principes, Systèmes de protection de l'enfance, Soutien psychosocial, Espace amis des enfants, et autres espaces sûrs, les risques liés à la protection de l'enfant (Enfants séparés ou non accompagnés, EAFGA, VBG, les risques liés aux EEI, etc.) l'intégration de la protection, la protection transversale, la cohésion sociale</p> <p>Messages clés.</p>
Premiers secours Psychologiques	Membres de l'équipe mobile	<p>Réaction des enfants aux crises, identification des enfants qui ont besoin d'une assistance de premiers secours psychologiques, communication avec les enfants, parents, soignants et membres</p>

		de l'équipe protection en détresse. Les principes des PSP Messages clés.
Mobilisation/engagement de la communauté sur le soutien psychosocial aux Enfants	Les membres de l'équipe mobile (en particulier les mobilisateurs communautaires.	Soutien psychosocial, activités, mobilisation et engagement au sein de la communauté, la redevabilité.

V. Suivi évaluation apprentissage et redevabilité des interventions de l'équipe mobile

La réponse d'urgence de protection de l'enfant par la stratégie mobile ne fera pas l'objet d'un plan spécifique de suivi-évaluation, mais sera systématiquement intégré dans le système suivi-évaluation du programme mis en œuvre. Elle sera donc prise en compte dans les outils de collecte des données pour le suivi de la performance, les mécanismes d'apprentissage et de redevabilité vis-à-vis de la communauté, des bailleurs et la coordination des actions.

5.1 Suivi-évaluation des activités de protection en stratégie mobile

Le suivi-évaluation des activités nous permettra de rendre compte de notre réponse en termes d'enfants protégés et de s'assurer que les actions ont contribué à la résilience et au bien-être des enfants et que le système communautaire est renforcé pour appuyer l'équipe dans le suivi et faire face à d'éventuels autres chocs.

Il se fera à travers les mécanismes existants : indicateurs de suivi, collecte et utilisation des données, évaluations du programme par l'utilisation des outils intégrés prenant en compte la stratégie mobile. Des évaluations spécifiques pourront cependant être réalisées pour mieux apprécier les résultats de la stratégie.

Les indicateurs et outils de suivi sont ceux validés dans le cadre du CPAoR et de la planification basée sur le plan de réponse humanitaire.

Des sorties de suivi et de supervision spécifiques pourront être organisées en plus de la prise en compte de la stratégie dans les outils de suivi-supervision du programme. Elle pourra également faire l'objet d'une attention spécifique au cours des différentes revues.

La documentation des bonnes pratiques se fera de manière continue. Pour faciliter l'apprentissage, des études de cas seront réalisées dans le respect strict des politiques et directives en matière de protection des données à caractère personnel. Des sorties de suivi ou d'évaluations conjointes pourront dans la mesure du possible ou en cas de besoin spécifique être organisées entre les acteurs étatiques et les ONG. Ces sorties pourront permettre d'harmoniser les informations sur le travail réalisé sur le terrain avec les principaux bénéficiaires.

5.2. Mécanismes de feedback et de redevabilité

La population affectée par la crise - PDI et population hôte - doit participer activement à la mise en place de la réponse protection. Cette participation concerne aussi bien les hommes, les femmes, les enfants et les leaders communautaires. Les acteurs communautaires doivent être organisés en cellules de

protection, clubs de mères, clubs d'enfants /ados/jeunes pour assurer cette participation. L'équipe mobile et les partenaires doivent donc s'assurer de :

- la participation des communautés affectées, y compris des enfants, au choix des emplacements des EAE et des volontaires communautaires, l'identification des mécanismes de référencement des enfants et la dénonciation des cas d'abus et exploitation sexuels ;
- la réalisation de sondages pour mesurer la satisfaction des enfants ;
- la mise en place de mécanismes de plainte et feedback fonctionnels. Il peut s'agir de réunions ou focus groupe de discussion, d'enquêtes ponctuelles, de visite à l'EAE ou à travers des points focaux désignés et connus de tous ou à travers une boîte à idées ;
- le partage avec les autorités et les communautés des informations sur le déroulement des activités EAE, les résultats des activités et des évaluations réalisées (cela peut se faire sous forme de rencontres de redevabilité, de partage de rapports validés par l'Unicef etc.) ;
- il est à noter que des mécanismes spécifiques et indépendants ne seront pas unilatéralement et exclusivement mis en place dans le cadre de cette stratégie. Si un mécanisme existe déjà dans la communauté pour la collecte des plaintes et feedbacks, la stratégie serait d'utiliser prioritairement ces mécanismes existants en vue d'éviter la duplication des mécanismes communautaires.

VII. ANNEXES

Outils de suivi

- [Fiches de rapportage sur les activités de sensibilisation](#)
- [Fiche de rapportage des activités de sensibilisation sur la protection de l'enfant](#)
- [Fiche de rapportage des séances de débilisation, formation et plaidoyer](#)
- [Formulaire d'orientation interagences](#)

Références (document en pdf et sites web)

- [SMPE, édition de 2019](#)
- [IASC- Préparation à la réponse aux urgences](#)
- [Convention relative aux droits de l'enfant \(CDE\)](#)
- [IASC-Guide sur la santé mentale et le soutien psychosocial en situation d'urgence](#)
- [La stratégie nationale de protection de l'enfant \(SNPE\)](#)

Les liens d'autoformation sur la sécurité personnelle, le SMSPS, la PSA, etc. :

- [Cours de sécurité sur Agora UNICEF](#)
- [Certificat de Sécurité et de Sûreté Personnelles](#)
- [Enlèvement et survie des otages](#)
- [Cours sur Le soutien en santé mentale et psychosocial fourni par le CP AoR global](#)
- [Agora-Unicef : Prévention et exploitation sexuelle « PSA »](#)